

Avis des Sociétés

ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR –ICF-

Siège social : 06, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

La société Les Industries Chimiques du Fluor-ICF, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 02 Juin 2026. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Walid MOUSSA et M. Khaled REKIK (Cabinet Moore AR Tunisia).

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF – SA
BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>Actifs non courants</u>			
Immobilisations incorporelles		868 038	888 285
Moins : amortissements		(868 038)	(888 285)
Total immobilisations incorporelles	3	0	0
Immobilisations corporelles		108 496 933	105 515 609
Moins : amortissements		(90 359 099)	(88 196 685)
Total immobilisations corporelles	4	<u>18 137 834</u>	<u>17 318 924</u>
Immobilisations financières		29 059 269	29 084 042
Moins : Provisions		(1 687 017)	(1 427 301)
Total immobilisations financières	5	<u>27 372 252</u>	<u>27 656 741</u>
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		<u>45 510 086</u>	<u>44 975 665</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		78 107 318	84 126 681
Moins : Provisions		(508 295)	(1 266 977)
Stocks nets	6	<u>77 599 023</u>	<u>82 859 704</u>
Clients et comptes rattachés		19 255 728	15 306 295
Moins : Provisions		-	-
Clients et comptes rattachés nets	7	<u>19 255 728</u>	<u>15 306 295</u>
Autres actifs courants		3 966 138	5 225 754
Moins : Provisions		-	-
Autres actifs courants nets	8	<u>3 966 138</u>	<u>5 225 754</u>
Placements et autres actifs financiers	9	88 263	105 566
Liquidités et équivalents de liquidités	10	8 767 846	28 752 168
Total des actifs courants		<u>109 676 998</u>	<u>132 249 487</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>155 187 084</u>	<u>177 225 152</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF – SA
BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		759 286	645 101
Résultats reportés		46 951 491	41 668 021
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>105 570 210</u>	<u>100 172 555</u>
Résultat de l'exercice		11 971 416	21 453 470
Total des capitaux propres avant affectation	11	<u>117 541 626</u>	<u>121 626 025</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		-	-
Provisions	12	5 043 176	4 696 474
Total des passifs non courants		<u>5 043 176</u>	<u>4 696 474</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	23 489 028	37 513 167
Autres passifs courants	14	9 113 254	13 389 486
Concours bancaires		-	-
Total des passifs courants		<u>32 602 282</u>	<u>50 902 653</u>
Total des passifs		<u>37 645 458</u>	<u>55 599 127</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>155 187 084</u>	<u>177 225 152</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF – SA
ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Revenus		164 852 035	169 862 009
Coût des ventes	Tableau de passage	(143 111 221)	(135 897 835)
Marge brute		21 740 814	33 964 174
Autres produits d'exploitation	15	3 677 673	3 573 229
Frais de distribution	Tableau de passage	(7 118 367)	(8 005 964)
Frais d'administration	Tableau de passage	(5 182 440)	(4 626 910)
Autres charges d'exploitation	Tableau de passage	(6 383 037)	(8 072 979)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 734 643	16 831 551
Charge financières nettes	16	(3 781 619)	(168 331)
Produits des placements	17	9 194 855	8 508 560
Autres gains ordinaires	18	663 207	197 940
Résultats des activités ordinaires avant impôts		12 811 086	25 369 720
Impôt sur les bénéfices		(839 670)	(3 916 250)
Résultat des activités ordinaires après impôt		11 971 416	21 453 470
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		11 971 416	21 453 470

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF – SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients		160 640 757	173 077 078
Encaissements reçus des débiteurs divers		2 209 249	1 227 008
Sommes versées aux fournisseurs		(147 483 472)	(137 518 922)
Sommes versées au personnel		(19 147 286)	(18 374 107)
Impôts sur les bénéfices		(3 278 012)	(81 084)
Charges financières		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	19	(7 058 764)	18 329 973
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 916 284)	(1 521 886)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		(72 569)	(18 300)
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		9 431 086	8 592 380
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	20	6 442 233	7 052 194
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Dividendes et autres distributions		(16 175 816)	(5 253 395)
Encaissements provenant des subventions		391 381	277 547
Remboursement d'emprunts		-	-
Encaissements provenant des emprunts		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	21	(15 784 435)	(4 975 848)
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	22	<u>(3 583 356)</u>	<u>489 637</u>
Variation de trésorerie		(19 984 322)	20 895 956
Trésorerie au début de l'exercice		28 752 168	7 856 212
Trésorerie à la clôture de l'exercice		8 767 846	28 752 168

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

	Montant	Ventilation					Production stockée ou déstockage de production
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements	Autres charges		
Coût des ventes	143 111 221	139 443 392	12 970 966	1 737 856	1 928 065	-12 969 059	
Frais de distribution	7 118 367	-	917 434	0	6 200 933	0	
Frais d'administration	5 182 440	141 757	3 862 982	116 533	1 061 168	0	
Autres charges d'exploitation	6 383 037	751	1 809 101	1 481 969	3 091 217	0	
Total	161 795 065	139 585 900	19 560 483	3 336 358	12 281 383	-12 969 059	

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	2025	Charges	2025	Soldes	2025	2024
Produits						
Revenus et autres produits d'exploitation	164 852 035		-			
Production stockée	12 989 059	Déstockage de production	-			
Production immobilisée	20 679		-			
Total	177 841 773	Total		Production	177 841 773	192 686 447
Production	177 841 773	Achats consommés	139 585 900	Marge sur coût matières	38 255 873	52 299 864
Marge sur coût matières	38 255 873					
Subventions d'exploitation	277 197	Autres charges externes	12 085 749			
Produits divers ordinaires	946 601					
Total	39 479 671	Total	12 085 749	Valeur ajoutée brute	27 393 922	41 527 651
Valeur ajoutée brute	27 393 922	Impôts et taxes	195 635			
		Charges de personnel	19 560 483			
Total	27 393 922	Total	19 756 118	Excédent ou insuffisance brute d'exploitation	7 637 804	22 777 642
Excédent brut d'exploitation	7 637 804	Insuffisance brute d'exploitation	-			
Autres produits ordinaires	1 192 840	Autres charges ordinaires	-			
Produits financiers	11 612 308	Charges financières	6 728 704			
Transfert et reprise sur charges	2 433 196	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	3 336 357			
		Impôt sur le résultat ordinaire	839 669			
Total	22 876 147	Total	10 904 731	Résultat des activités ordinaires	11 971 416	21 453 470
Résultat positif des activités ordinaires	11 971 416	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-			
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables	-			
Total	11 971 416	Total	-	Résultat net après modifications comptables	11 971 416	21 453 470

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net.

2.5. Evénements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cours d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cours d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Logiciels	460 248	480 495
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	868 038	888 285
Moins amortissements	(868 038)	(888 285)
Total	-	-

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Terrains	3 977 043	3 977 043
Constructions	16 470 520	16 439 354
Installations techniques, matériel et outillage industriel	75 790 854	74 693 378
Matériel de transport	764 292	764 292
Autres immobilisations corporelles	4 423 985	4 383 159
Immobilisations en cours	7 070 239	5 258 383
Sous Total	108 496 933	105 515 609
Moins amortissements	(90 359 099)	(88 196 685)
Total	18 137 834	17 318 924

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements				Valeurs Nettes au 31/12/2025
	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur Brute au 31/12/2025	Cumul des amortissements au 31/12/2024	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice	
Logiciels	480 495	-	(20 247)	460 248	480 495	20 247	-	460 248
Brevets licences procédés	407 790	-	-	407 790	407 790	-	-	407 790
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	888 285	-	(20 247)	868 038	888 285	20 247	-	868 038
Terrains	3 977 043	-	-	3 977 043	53 625	-	7 500	61 125
Constructions	16 439 354	31 166	-	16 470 520	12 812 009	-	478 760	13 290 768
Installations techniques, matériel et outillage industriel	74 693 378	1 156 200	(58 725)	75 790 854	70 590 534	58 725	1 665 739	72 197 548
Matériel de transport	764 292	-	-	764 292	764 292	-	-	764 292
Autres immobilisations corporelles	4 383 159	75 964	(35 137)	4 423 985	3 976 225	35 137	104 278	4 045 366
Immobilisations en cours	5 258 383	1 811 856	-	7 070 239	-	-	-	7 070 239
Total des immobilisations corporelles	105 515 609	3 075 186	(93 862)	108 496 933	88 196 685	93 862	2 256 276	90 359 099
Total des immobilisations	106 403 894	3 075 186	(114 109)	109 364 971	89 084 970	114 109	2 256 276	91 227 138

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Prêts au personnel	58 315	83 100
Participations (*)	28 333 720	28 333 708
Dépôts et cautionnements	667 234	667 234
Sous Total	29 059 269	29 084 042
Moins provisions	(1 687 017)	(1 427 301)
Total	27 372 252	27 656 741

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- Société de Ciment de Bizerte	142 328	143 667
- STE ALKIMIA	916 505	570 275
- STB	477 245	550 999
- UNIMED	439	11 860
Total	1 687 017	1 427 301

(*) Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2024	Acquisition 2025	Cession 2025	Valeurs historiques 2025	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours décembre 2025	Provisions		Variation
									au 31/12/2024	au 31/12/2025	
ATTIJARI BANK	12 409 444	12	-	12 409 456	3,854%	1 627 124	6,439	66,89	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,296%	45 182	100,000	100,00	-	-	-
BIAT	2 350 184	-	-	2 350 184	0,126%	51 504	45,631	111,00	-	-	-
STE ALKIMIA	1 924 419	-	-	1 924 419	1,949%	76 940	25,012	13,10	(570 275)	(916 505)	346 230
STB	735 733	-	-	735 733	0,041%	63 200	11,641	4,90	(550 999)	(477 245)	(73 754)
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,713%	69 700	10,000	10,00	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,000%	15 000	10,000	-	(150 000)	(150 000)	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,905%	200	50,000	50,00	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,017%	1 000	10,000	10,00	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,019%	5	100,000	-	(500)	(500)	-
STE DE STOCKAGE PETROLIERS	5 000	-	-	5 000	27,778%	5 000	1,000	1,00	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,001%	1 607	5,513	18,50	-	-	-
SOTRAPIL	196 026	-	-	196 026	0,611%	25 298	7,749	22,680	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,030%	13 000	11,498	0,55	(143 667)	(142 328)	(1 339)
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,007%	2 017	10,700	15,08	-	-	-
AMARAGE ET DESAMARAGE	100 000	-	-	100 000	20,000%	10 000	10,000	10,00	-	-	-
UNIMED	47 283	-	-	47 283	0,015%	4 957	9,539	9 450,00	(11 860)	(439)	(11 421)
Ste MARHABA PROM TOURISTIQUE	5 000 000	-	-	5 000 000	16,667%	5 000	1 000,000	1 000,00	-	-	-
Total	28 333 708	12	-	28 333 720					(1 427 301)	(1 687 017)	259 716

6. STOCKS.

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Matières premières	26 247 794	39 688 554
Matières consommables	6 580 763	6 238 847
Emballages commerciaux	765 938	931 807
Produits finis ALF3	41 358 859	36 125 446
Produit finis ANHYDRITE	153 047	-
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	3 000 917	1 142 027
Sous Total	78 107 318	84 126 681
Moins provisions pour dépréciation	(508 295)	(1 266 977)
Total	77 599 023	82 859 704

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	31 373	819 660
Provision pour dépréciation de produit fini ANHYDRITE	29 605	-
Provision pour dépréciation de matière première	1 540	1 540
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	445 777	445 777
Total	508 295	1 266 977

Changement de Méthodes comptables :

Au cours de l'exercice 2025, la société a procédé à un changement dans sa méthode de provision des stocks de Fluorure d'Aluminium (AIF3) non conforme. Ce changement, établi sur la base du rapport de la Direction de Production, se détaille comme suit :

Auparavant, l'évaluation de la dépréciation des stocks de produits finis non conformes reposait sur une provision forfaitaire à raison de 50% de leur valeur de stock. Cependant, la société a récemment opté pour une méthode basée sur les coûts réels de recyclage nécessaires à la remise en conformité du produit.

Il convient de souligner que la détermination du retraitement des données comparatives ne peut pas être effectuée de manière fiable, ce changement découlant d'une nouvelle estimation des charges opérationnelles spécifiques (manutention, conditionnement et spath fluor additionnel).

Il est important de noter que les méthodes de provisionnement des stocks de matières premières et de pièces de rechange (PDR) n'ont pas été modifiées et restent les mêmes. De même, la méthode de valorisation initiale des produits finis au coût de production demeure inchangée.

7. Clients et comptes rattachés

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Zone MENA	9 598 889	6 540 622
Zone AMERIQUE	8 824 973	8 526 499
Zone Europe	569 302	239 105
Zone Afrique	262 532	-
STEG	32	69
Total	19 255 728	15 306 295

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Débiteurs divers	68 119	424 890
Etat impôts et taxes	3 815 930	4 480 661
Fournisseurs, avances sur commandes	10 328	34 783
Charges comptabilisées d'avance	15 468	20 003
Personnel, avances et acomptes	28 562	20 700
Produits à recevoir	22 582	239 568
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	3 966 138	5 225 754
Moins : provisions	-	-
Total	3 966 138	5 225 754

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Prêt au personnel	88 263	105 566
Total	88 263	105 566

10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Placement à terme	-	20 699 250
Banques (DT)	575 337	503 459
Banques (devises)	8 186 904	7 543 459
Caisses	5 605	6 000
Total	8 767 846	28 752 168

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2025 s'élèvent à 117 541 626 dinars contre 121 626 025 dinars au 31/12/2024 soit une diminution de 4 084 399 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2025 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat exercice	Autres capitaux propres	Total
Solde 31/12/2024	21 000 000	2 100 000	34 759 433	41 668 021	21 453 470	645 101	121 626 025
Augmentation de capital souscrite appelée versée							-
Augmentation de capitale souscrite non appelée							-
Actionnaires capital non appelé							-
Dividendes & autres distributions				-16 170 000 *			-16 170 000
Affectation en réserves Légales							-
Affectation en réserves facultatives							-
Affectation en résultats reportés				21 453 470	-21 453 470		-
Subventions d'investissement							-
Résorption des subventions d'investissement						114 185	114 185
Résultat de l'exercice 2025					11 971 416		11 971 416
Modifications comptables 2025							-
Solde au 31/12/2025	21 000 000	2 100 000	34 759 433	46 951 491	11 971 416	759 286	117 541 626

(*) L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Industries Chimiques du Fluor, réunie le 17 avril 2025, a décidé la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 7,700 dinars par action.

Le montant total des dividendes distribués s'élève ainsi à 16 170 000 dinars. La mise en paiement de ces dividendes a été fixée à partir du 9 juillet 2025.

Le résultat par action est détaillé comme suit :

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Résultat net de la période	11 971 416	21 453 470
Nombre des actions	2 100 000	2 100 000
Résultat par action	5,701	10,216

12. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Provisions litiges pollution (a)	787 879	748 358
Provisions pour contentieux fiscal (b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite (c)	3 736 060	3 428 879
Total	5 043 176	4 696 474

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des agriculteurs de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000 (Cf. 2.6. Contentieux fiscal).
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite.

13. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Fournisseurs d'exploitation locaux	2 864 448	3 631 457
Fournisseurs d'exploitation étrangers	17 799 793	29 720 852
Fournisseurs d'immobilisations locaux	406 064	499 705
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	241 632	232 752
Fournisseurs factures non parvenues	1 856 248	3 233 321
Fournisseurs, retenues de garantie	320 843	195 080
Total	23 489 028	37 513 167

14. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Personnel et comptes rattachés	2 056 356	1 993 113
Etat et collectivités publiques	1 622 181	5 612 850
Produits constatés d'avance	150 937	-
Actionnaires dividendes à payer	3 949	7 490
CNSS et organismes sociaux	1 399 768	1 429 180
Créditeurs divers	683 918	429 378
Provisions courantes pour risque et charge	3 196 145	3 917 475
Total	9 113 254	13 389 486

15. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Revenus loyers	662 736	648 637
Production immobilisée	20 679	29 309
Cessions ALUMINE	-	111 300
Cessions Divers	540	-
Remboursements divers	219 805	157 323
Produit sur déchargement SPATH et ALF3	280 325	197 380
Reprise de provision pour affaire pollution	432 057	382 143
Reprise de provisions sur stock pièces de rechange	-	2 233
Reprise de provisions sur stock matières premières	-	146 375
Reprise de provisions sur stock Produits finis	-	122 946
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	240 344	308 664
Reprise de provision pour risques et charges	-	-
Reprise de provision pour prime d'encouragement	-	1 200 000
Reprise de provision pour amendes d'impôt ou CNSS	721 330	-
Reprise de provision pour risque vente ALF3	819 660	-
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	277 197	260 060
Jeton de présence	3 000	2 000
Subvention reçue sur formation	-	3 751
Produits liés à une modification comptable	-	1 108
Total	3 677 673	3 573 229

16. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Perte de change	(6 382 474)	(3 611 419)
Gain de change	2 860 571	4 066 624
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(346 230)	(623 591)
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	86 514	-
Charge financières liée à la modification comptable	-	55
Total	(3 781 619)	(168 331)

17. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Placements	529 633	765 463
Dividendes	8 663 614	7 740 827
Produits sur prêts accordés au personnel	1 608	2 270
Total	9 194 855	8 508 560

18. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	-	-
Intérêts créditeurs des comptes courants	158 067	188 639
Produit divers ordinaire sur annulation dettes fournisseurs	-	-
Autres gains	505 140	9 301
Total	663 207	197 940

19. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève à (7 058 764) DT au 31/12/2025 résulte de :

1) Encaissements :	162 850 006
- Encaissements auprès des clients	160 640 757
- Encaissement reçu des débiteurs divers	2 209 249
2) Décaissements :	(169 908 770)
- Décaissements d'exploitation	(169 908 770)

20. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à 6 442 233 DT au 31/12/2025. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements	9 431 086
- Remboursement des prêts accordés au personnel	-
- Produits des placements	767 472
- Produits des participations dividendes reçus	8 663 614
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations et des avances sur commandes	-
- Revenus des comptes courants	-
- Produits des jetons de présence reçus	-
2) Décaissements	(2 988 853)
- Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 916 284)
- Prêts accordés au personnel	(72 569)
- Acquisition immobilisation financière	-
- Frais de banque	-

21. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à (15 784 435) DT au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

1) Encaissements	391 381
-Encaissement provenant des subventions	391 381
2) Décaissements	(16 175 816)
- Dividendes payés	(16 175 816)
- Intérêts sur emprunt	-
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt	-

22. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2025 a engendré des pertes de change sur les comptes bancaires de -3 583 356 DT.

23. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2025 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,67%
MARHABA INTERNATIONAL	396 838	18,90%
MARHABA BEACH	360 368	17,16%
SOHOTO SALEM	101 360	4,83%
TOUR KHALEF	94 351	4,49%
SPDIT SICAF	67 646	3,22%
C.N.P.	58 835	2,80%
BEN NASR FRERES	75 999	3,62%
COMAR	24 036	1,14%
SAAD HADJ KHALIFA	48 572	2,31%
DRISS HICHEM	20 584	0,98%
MARHABA	23 355	1,11%
DIVERS	268 056	12,76%
Total	2 100 000	100,00%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé courant de l'exercice 2025, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Encaissement de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAF pour un montant de 69 700 dinars.
- Encaissement de dividendes distribués et des jetons de présence par la société AMARRAGE, DESAMARRAGE & GARDIENNAGE A GABES pour un montant de 148 000 dinars.

24. ENGAGEMENTS.

Aucun engagement de financement donné nous a été communiqué à la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

25. STATUT FISCAL.

La société I.C.F est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun.

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi n° 48-2024 du 9 décembre 2024, relative à la loi de finances pour l'année 2025, la société I.C.F est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 20 %, applicable aux bénéfices réalisés à compter du 1er janvier 2024.

Par ailleurs, l'article 87 de la loi n° 17-2025 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026, a prolongé l'application des dispositions de l'article 53 de la loi de finances pour l'année 2018 (loi n° 2017-66), en modifiant ses paragraphes afin d'étendre la période d'application de cette contribution aux bénéfices et revenus servant de base au calcul de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2023 à 2026.

26. INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

26.1 Cadre de préparation

Conformément aux communiqués du CMF des 25 décembre 2025 et 13 février 2026, et en application du cadre conceptuel de la comptabilité tunisienne (Décret n°96 2459), la société présente des informations ESG ayant une matérialité financière. Ces informations éclairent les investisseurs sur les risques et opportunités durabilité, dans le contexte du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF/CBAM) de l'UE, effectif depuis le 1er janvier 2026 après clôture de la période transitoire (31 décembre 2025).

La préparation de ces informations s'appuie sur les principes des normes IFRS S1 et S2 pour l'identification des risques et opportunités susceptibles d'affecter la performance et la valeur de l'entreprise, ainsi que sur le guide ESG de la Bourse de Tunis (BVMT), qui demande aux sociétés cotées de publier des indicateurs climatiques structurés (bilan carbone, empreinte produits, plans de réduction).

26.2 Gouvernance ESG

La Direction Générale d'ICF a intégré la gestion des enjeux climatiques, environnementaux et sociaux comme un axe stratégique du plan de développement. Les enjeux liés au changement climatique ont été formellement intégrés dans les analyses stratégiques et le système de management (ISO 9001 et 14001), ainsi que dans une démarche structurée de responsabilité sociétale (RSE/ESG) en cours de mise en place.

ICF utilise des outils spécialisés pour le pilotage de sa performance environnementale et a mandaté le cabinet GREEN FOOTPRINT pour la réalisation et la mise à jour annuelle du bilan carbone (Scopes 1, 2, 3) et de l'empreinte carbone de ses principaux produits (Fluorure d'Aluminium, Anhydrite, Acide sulfurique) selon les normes ISO 14064 et ISO 14067. La société a par ailleurs engagé un processus de structuration de son système RSE/ESG et de préparation au renforcement des évaluations externes, notamment via la plateforme EcoVadis.

26.3 Stratégie et Plan de Décarbonation

Pour anticiper l'impact financier des réglementations carbone (MACF) et renforcer sa compétitivité sur les marchés export, ICF a défini plusieurs axes majeurs de réduction de son empreinte carbone, à partir des résultats des études d'empreinte et de bilan carbone :

- **Transition énergétique** : Projet d'autoproduction photovoltaïque couvrant une part significative de la consommation électrique du site, avec un potentiel de réduction d'environ 6% de l'empreinte carbone du Fluorure d'Aluminium et un allègement corrélatif de la charge MACF.
- **Efficacité énergétique gaz naturel** : Programmes d'amélioration de l'efficacité des fours et de l'isolation thermique, visant une réduction de 10% de la consommation de gaz naturel, ce qui se traduit par une baisse estimée de 1,2% de l'empreinte du Fluorure d'Aluminium et de 4,7% de celle de l'Anhydrite.
- **Valorisation thermique et production interne d'électricité** : Optimisation de la production électrique à partir de l'unité d'acide sulfurique, considérée comme énergie à faible intensité carbone, permettant de réduire l'empreinte produits et la part taxable au titre du MACF.
- **Économie circulaire et valorisation de l'Anhydrite** : Stratégie de montée en puissance des volumes d'Anhydrite valorisés (marché local et export), avec un scénario ciblant jusqu'à 70% de valorisation, susceptible de réduire l'empreinte du Fluorure d'Aluminium d'environ 15%.

Ces orientations seront consolidées dans une feuille de route climat et RSE/ESG jusqu'en 2027, avec des objectifs de réduction progressive des émissions et de renforcement de la transparence vis à vis des parties prenantes.

26.4 Risques et Opportunités : Focus sur le MACF

ICF est exposée au MACF pour une partie de ses exportations vers l'Union européenne (notamment pour le Fluorure d'Aluminium et l'Anhydrite), dans un contexte d'évolution progressive du champ d'application aux produits en acier et aluminium à l'horizon 2028.

- **Risque de transition** : À compter du 1er janvier 2026, les importateurs européens doivent acquérir des certificats MACF pour les émissions incorporées dans les produits concernés ; les analyses internes montrent que le coût relatif de cette taxe est particulièrement sensible pour l'Anhydrite au regard de son prix de vente.
- **Identification de l'exposition** : Sur la base des études d'empreinte produits, la part des émissions soumises à la taxe européenne (émissions directes et électricité) est estimée à 21,74% pour le Fluorure d'Aluminium (soit 300,52 kg CO₂e/t) et 42,75% pour l'Anhydrite (358,26 kg CO₂e/t), tandis que l'Acide sulfurique reste faiblement émetteur (52,34 kg CO₂e/t, impact MACF non significatif).

Les études montrent que le Scope 3 (émissions indirectes autres, principalement matières premières et logistique) représente 77,04% des émissions de l'entreprise, dont environ 82% directement liées aux achats de matières premières. Ceci met en évidence un risque de chaîne de valeur et la nécessité d'intégrer les fournisseurs dans la stratégie de décarbonation et de RSE/ESG.

Parallèlement, les principaux clients d'ICF sont eux-mêmes engagés dans des démarches avancées de RSE/ESG et mettent en œuvre des programmes d'audit RSE fournisseurs. Un client suédois, à titre d'exemple, a réalisé un audit RSE du site d'ICF en septembre 2025, et un client français a initié un audit de réévaluation dans le même cadre. Dans cette logique de « chaîne de valeur responsable », les clients attendent qu'ICF mette en place un système RSE structuré et qu'elle évalue à son tour ses fournisseurs clés, en particulier ceux des matières premières, sur les critères environnementaux, sociaux et éthiques.

26.5 Indicateurs et Métriques de Durabilité

Sur la base de l'exercice de référence 2022, le bilan carbone d'ICF est établi comme suit :

- **Total des émissions de GES** : 74,41 kt CO₂e (Scopes 1, 2 et 3).
- **Scope 1 (émissions directes – gaz naturel, combustibles, transport interne)** : 12,62 kt CO₂e, soit 16,96% du total.
- **Scope 2 (émissions indirectes liées à l'électricité achetée)** : 4,47 kt CO₂e, soit 6,01% du total.
- **Scope 3 (autres émissions indirectes – matières premières, logistique, manutention, déplacements, etc.)** : 57,32 kt CO₂e, soit 77,04% du total, dont environ 46,67 kt CO₂e (82% du Scope 3) imputables aux achats de matières premières.

Empreintes carbonées des principaux produits (méthode « du berceau à la porte de l'usine », données 2022) :

- Fluorure d'Aluminium : 1 382,29 kg CO₂e/tonne (contribution dominante des matières premières, notamment l'alumine importée).
- Anhydrite : 838,04 kg CO₂e/tonne (émissions réparties entre matières premières, procédé et consommables).
- Acide sulfurique : 52,34 kg CO₂e/tonne (empreinte faible, part importante d'énergie électrique auto-produite à partir de la chaleur de réaction).

Ces valeurs servent de **baseline 2022** pour le suivi des performances et l'évaluation de l'impact des projets de réduction d'émissions. Un applicatif informatique dédié, développé avec GREEN FOOTPRINT, doit permettre de mettre à jour annuellement ces indicateurs en intégrant les données d'exploitation récentes et amener à générer des tableaux de bord carbone et climatiques utilisables à la fois pour la gestion interne, le reporting BVMT et les évaluations externes type EcoVadis.

26.6 Application informatique de pilotage carbone

Développée avec GREEN FOOTPRINT, cette application dédiée sera opérationnelle au 1er semestre 2026. Elle permettra un suivi dynamique des indicateurs carbone (Scopes 1-3, empreintes produits), en intégrant les données d'exploitation récentes pour des mises à jour annuelles automatisées.

Avantages clés :

- Tableaux de bord interactifs (bilan carbone, trajectoires réduction, impacts MACF)
- Reporting BVMT et audits EcoVadis facilités
- Traçabilité temps réel et simulation scénarios décarbonation
- Réduction erreurs manuelles et support décisionnel pour la feuille de route 2027
- Des informations mises à jour et pertinentes à l'attention des clients.

26.7 Perspectives, RSE/ESG et continuité d'exploitation

La direction considère que les investissements prévus dans le plan de décarbonation (énergie solaire, efficacité gaz, valorisation de l'Anhydrite, optimisation énergétique interne) sont essentiels pour maintenir l'accès aux marchés européens, limiter l'exposition au MACF et préserver les marges opérationnelles sur le moyen long terme.

En parallèle, ICF a engagé une démarche d'institutionnalisation de la RSE/ESG : élaboration d'une politique formelle RSE, alignement sur les référentiels ISO 26000, GRI et guide ESG de la BVMT, recours à un cabinet spécialisé pour l'accompagnement EcoVadis, et mise en place d'un programme de formation interne sur les thématiques RSE, climat et éthique des affaires. Cette démarche vise à répondre aux exigences contractuelles croissantes des clients (adhésion EcoVadis, niveau de score minimal, audits RSE fournisseurs) et à transformer les efforts existants (bilan carbone, empreinte produits, certifications ISO, politiques droits humains et anticorruption) en un système RSE intégré et auditable.

La société estime que la combinaison de ces actions environnementales, sociales et de gouvernance contribue à la résilience de son modèle d'affaires et à la continuité de l'exploitation, dans un contexte de durcissement des réglementations climatiques et de montée des exigences RSE le long des chaînes de valeur industrielles.

27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 14 avril 2026. Par conséquent, ils ne reflètent, pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Aucun événement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les industries Chimiques du Fluor S.A", qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **117 541 626** dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **11 971 416** dinars et une trésorerie positive à la fin de la période de **8 767 846** dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Prise en compte des revenus :

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2025, le revenu de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" s'élève à 164 852 035 dinars et représente 98% du total des produits d'exploitation.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de son évolution par rapport à l'exercice 2024.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à

l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 22 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Cabinet Walid Moussa
Représenté par

Walid Moussa


Expert Comptable
Walid Moussa
8, Rue de Tanager
2070 La Marsa

Cabinet Moore AR Tunisia
Représentée par

Khaled Rekik



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application de l'article 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'administration de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2025, régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

2. Conventions et opérations conclues ou réalisées au cours des exercices antérieurs à 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'administration de conventions ou opérations conclues au cours des exercices antérieurs, régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le salaire net annuel du Directeur Général s'élève à 145 000 dinars hors impôts et taxes. Cette rémunération a été fixée par le Conseil d'administration du 23 Août 2019 qui l'a nommé. Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une prise en charge des dépenses nécessaires à l'exercice de ses fonctions. La charge brute supportée par la société, au titre de l'exercice 2025, relative au salaire du Directeur Général, s'élève à 308 382 dinars.
- La société a alloué en 2025, des jetons de présence au profit des membres du Conseil d'administrateurs, des membres du comité d'audit et des membres du comité d'achat d'un montant brut total 419 000 dinars.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en DT) :

Désignation	Directeur Général		Membres du Conseil d'administration, membres du comité d'audit et membres du comité d'achat	
	Charge de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice (**)	Passif au 31/12/2025
Avantage à court terme	308 382	-	419 000	406 500
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en action	-	-	-	-
Total	308 382	-	419 000	406 500

(*) Ces montants sont présentés en brut.

(**) Y compris le Président du Conseil d'administration

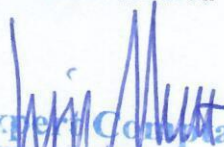
Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 22 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Cabinet Walid Moussa
Représenté par

Walid Moussa


Expert Comptable
Walid Moussa
8, Rue de Tanger
2070 La Marsa

Cabinet Moore AR Tunisia
Représenté par

Khaled Rekik